

J'ai réussi l'intégration  
d'un collaborateur  
handicapé grâce à  
l'apprentissage.



Mission handicap  
de la CCIR Rhône-Alpes :  
**des accompagnements  
sur mesure.**

## Comment transformer une obligation en une opportunité



L'intégration d'un apprenti en situation de handicap est un acte citoyen qui s'inscrit dans une démarche de prise en compte de la diversité dans l'entreprise.

Elle permet également de bénéficier d'avantages et de services adaptés.



### → Avantages financiers

- Pour les entreprises de plus de 20 salariés soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (6% de personnes en situation de handicap dans l'effectif), l'intégration d'un apprenti en situation de handicap réduit leur contribution annuelle à l'Agefiph.
- La formation est financée par le CFA (Centre de formation d'apprentis) dans le cadre des subventions qu'il reçoit.
- Les entreprises peuvent également bénéficier d'aides financières de la part de l'Etat, l'Agefiph, la Région Rhône-Alpes.

### → Avantages sociétaux et professionnels

- L'entreprise valorise son implication dans la lutte contre les discriminations et l'exclusion.
- L'entreprise bénéficie d'un employé rapidement opérationnel formé à ses pratiques et à sa culture.

## La Mission handicap de la CCIR :

*Des accompagnements sur mesure pour faciliter l'intégration d'un collaborateur handicapé par l'apprentissage*

Les Chambres de Commerce et d'Industrie sont des acteurs clés dans la **promotion de l'apprentissage** auprès des entreprises. En Rhône-Alpes, elles disposent de développeurs chargés de rencontrer les entreprises dans le but de les informer sur les nouvelles dispositions du plan jeunes et sur l'intérêt d'embaucher un apprenti, tout en **les accompagnant dans les formalités liées à la signature du contrat d'apprentissage**.

Les développeurs interviennent également auprès des **candidats handicapés**, des organismes de formation, des acteurs de l'orientation et du handicap.

### ↓ Accompagnements pour l'employeur

- Sensibilisation à l'**intégration des travailleurs handicapés** et aux **mesures incitatives** (aides financières...)
- Identification **des profils de postes** en apprentissage
- **Proposition de candidatures**
- **Suivi** tout au long du contrat
- Mise en contact si nécessaire avec **les partenaires** (aménagement de poste, maintien dans l'emploi...)
- Aide à la **prise en charge administrative pour l'obtention des aides**

### ↓ Accompagnements du futur apprenti handicapé

- Aide à la recherche de votre **Centre de Formation**
- Accompagnement à la **prospection d'entreprises**
- Mise en **relation** avec notre **vivier d'entreprises**
- Proposition de **stages de découverte** pour valider si nécessaire votre projet
- Aide à la **prise en charge administrative pour l'obtention des aides et de votre reconnaissance de travailleur handicapé**



# Mission handicap de la CCIR Rhône-Alpes

## Des experts à votre service

### Contacts :

#### → Rhône/Ain

**Julie Nisio**

04 72 11 43 76 – 06 20 47 69 18  
nisio@rhone-alpes.cci.fr

#### → Ardèche/Drôme/Loire

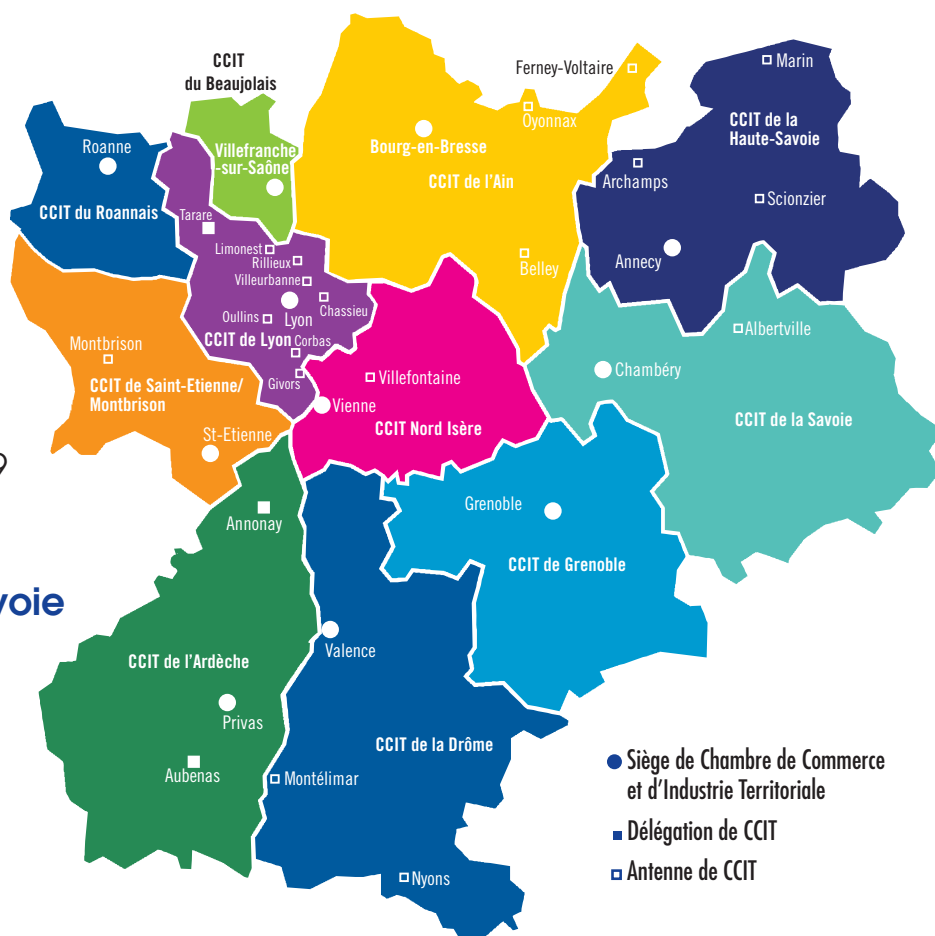
**Aline Fernandez**

04 72 11 43 72 – 06 89 65 12 89  
fernandez@rhone-alpes.cci.fr

#### → Isère/Savoie/Haute-Savoie

**Guillaume Poncet**

04 72 11 43 71 – 06 68 47 60 79  
poncet@rhone-alpes.cci.fr



Au cours de l'année 2011,  
125 entreprises ont été rencontrées  
par la Mission handicap de la CCIR  
Rhône-Alpes. Son action a permis en  
2011 d'augmenter de 55 % le nombre  
de contrats en faveur des apprentis  
handicapés par rapport à 2010.



Chambre de Commerce et d'Industrie de région Rhône-Alpes  
32 quai Perrache – CS 10015  
69286 Lyon cedex 02  
Tél. 01 72 11 43 43  
www.rhone-alpes.cci.fr